

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/12/2012

Réception par le Prefet : 11/12/2012

Publication : 13/12/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2012-6-2-1

Séance du jeudi 6 décembre 2012

BUDGET PRIMITIF 2013 INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU TOURISME (POLITIQUE F04)

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- ❖ d'inscrire au titre du BP 2013 les autorisations de programme et les crédits de paiement suivants :

➤ **Programme F041 Promotion Touristique**

En investissement :

- * une autorisation de programme à hauteur de 2 190 000 €
- * un crédit de paiement de 1 131 000 €

En fonctionnement :

- * un crédit de paiement de 2 933 630 €
dont 2 434 700 € pour l'ADT et 498 930 € pour les interventions touristiques
- * une recette de fonctionnement de 150 000 € au titre de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour.

➤ **Programme F042 Maison de l'Alsace à Paris**

En fonctionnement :

- * un crédit de paiement de 300 000 €

➤ **Programme F043 Convention Interrégionale pour le Massif des Vosges**

En investissement :

* un crédit de paiement de 440 000 €

En fonctionnement :

* un crédit de paiement de 13 370 €

➤ **Programme F045 SYMBIO**

En fonctionnement :

* un crédit de paiement de 90 000 €

❖ de donner délégation à la Commission Permanente au titre des programmes sus-mentionnés pour :

- l'affectation des autorisations de programme, des crédits de paiement et des recettes votés,
- l'approbation de l'ensemble des conventions à intervenir.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté

2 abstentions :

Pierre FREYBURGER et Jo SPIEGEL

Francis FLURY ne participe pas au vote concernant la Maison de l'Alsace à Paris du fait de sa qualité de Président.

Francis FLURY, Henri STOLL, Frédéric HILBERT et Hubert MIEHE s'abstiennent sur la subvention attribuée à l'ADT.

Eric STRAUMANN ne participe pas au vote concernant l'ADT du fait de sa qualité de Président.